



Question n° 352 de FOURNY Dimitri

à DAERDEN Michel -- Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement

N° : 352 (2007-2008) 352

Réception : 17 juin 2008

Echéance : 08 juillet 2008

Matière : Travaux publics - Ponts et Chaussées -

Objet : Politique régionale de lutte contre les graffitis sur les ponts.

Question écrite

Tout conducteur qui traverse les autoroutes wallonnes ne peut que déplorer le nombre de graffitis ou tags qui fleurissent sur les ponts.

Ces graffitis, Monsieur le Ministre en conviendra, ne présentent guère de valeur artistique, les noms obscènes y sont d'ailleurs souvent mis en avant.

Ces comportements inciviques offrent non seulement une image assez déplorable du réseau mais coûtent aussi cher à la société.

Le problème des graffitis n'est pas propre à la Wallonie. Son caractère universel ne peut être nié. Certaines autorités, même au niveau local, mènent une lutte acharnée contre ces graffitis.

A cet égard, j'aurais souhaité connaître les mesures prises par la Région wallonne afin de lutter contre ce fléau.

Premièrement, il existe, sur le marché, des couches anti-graffitis à apposer sur les murs. Ces produits sont-ils utilisés sur certains ponts? Si oui, quel en est le coût?

Deuxièmement, le nettoyage de ces graffitis coûte cher, quel en est le budget pour la Région wallonne? Des mesures spécifiques de nettoyage sont-elles prévues à court terme? Il me semble, nécessaire, à l'approche des vacances estivales, que toutes les mesures nécessaires soient prises afin de procéder à l'enlèvement de tous ces graffitis.

Enfin, il est important de pouvoir découvrir et sanctionner les auteurs de ces graffitis. Il est vrai que cela n'est guère évident, ceux-ci agissant fréquemment de nuit. Toutefois, Monsieur le Ministre dispose-t-il du nombre d'infractions constatées et des suites y données? Les auteurs sont-ils fréquemment poursuivis et sanctionnés?

Réponse

Je partage tout à fait l'avis de Monsieur le Député, la présence des graffitis nuit très fortement à l'image du réseau routier et à l'image de la Wallonie dans son ensemble.

Bien entendu, ce problème n'est pas concentré en Région wallonne, toutes les grandes villes sont notamment concernées par ce phénomène dérangeant.

Pour répondre précisément à ses questions, je peux confirmer à l'honorable Membre qu'il existe des peintures dites « anti-graffitis ». Leur rôle n'est pas d'empêcher la réalisation du graffiti, mais d'en faciliter le nettoyage. Cette peinture coûte à elle seule de l'ordre de 15 euros par mètre carré.

Je peux également signaler que le coût de telles opérations est évidemment variable en fonction de l'endroit à traiter et de la signalisation à mettre en œuvre.

Aujourd'hui, différentes techniques de nettoyage existent et peuvent être mises en œuvre en fonction notamment du type de support (ouvrages en béton, surfaces métalliques, panneaux acoustiques, panneaux de signalisation) et du type de peinture utilisée par le tagueur.

Selon les cas, le nettoyage coûte entre 20 et 35 euros par mètre carré !

Il s'agit là de montants importants ! On peut ainsi estimer qu'une opération de pose de peinture anti-graffiti et une opération de nettoyage sur l'ensemble des ponts du réseau autoroutier coûterait de l'ordre de 7,5 millions d'euros.

Bien entendu, après nettoyage le support est net, mais malheureusement souvent prêt à recevoir de nouveaux graffitis que l'on doit à nouveau nettoyer... La peinture anti-graffitis doit alors être réappliquée après deux à trois nettoyages.

Certaines directions territoriales du MET ont conclu un marché spécifique avec des entreprises spécialisées. A titre d'exemple, un marché à hauteur de 70 000 euros a récemment été lancé pour couvrir la zone du District de Liège.

D'autres directions territoriales ont recours au personnel des Régies autoroutières.

Je peux également signaler que lorsque l'ouvrage d'art n'a pas de valeur esthétique particulière, plutôt que de procéder à l'enlèvement du tag, on peut peindre celui-ci dans une couleur proche de celle du béton et le rendre invisible. Cette technique coûte également de l'ordre de 25 euros par mètre carré.

La question de la rapidité d'intervention est cruciale, mais mes services doivent malheureusement constater que les tagueurs sont souvent très prompts à venir souiller à nouveau les zones nettoyées...

Le combat est permanent et de longue haleine.

Pour ce qui concerne la Police domaniale, depuis 2004, 157 procès-verbaux initiaux ont été dressés dont 156 à charge d'inconnu.

Les procès-verbaux pour tags sont transmis pour identification à Polbru (Police Bruxelles - Capitale - Ixelles). En effet, cette zone de Police a mis en œuvre une banque de données permettant de recenser les tags et graffitis ainsi que d'effectuer des recherches d'auteurs sur base de l'expression artistique de ceux-ci. Une collaboration du même type a été initiée avec la Police locale du Tournaisis.

La recherche des auteurs est cependant très difficile et le nombre de contrevenants identifiés reste malheureusement faible.

A ce jour, le montant des préjudices acquittés par les contrevenants pour ce type de dégradations s'élève à 3.987,28 euros.